



## Communiqué de presse

18 janvier 2022

22 - Côtes d'Armor

06 08 62 39 43

1 Rue Théodule Ribot  
22 000 SAINT BRIEUC



**Non à l'exclusion,  
c'est l'inclusion qui est le fondement de notre socle républicain !**

La FCPE condamne fermement toute proposition ou propos politique visant à stigmatiser et à exclure un peu plus de l'école les enfants porteurs de handicap ainsi que les enfants à besoins éducatifs particuliers.

Les principes de la République affirment le **droit à la scolarité pour tous**, principes réaffirmés par la loi du 11 février 2005 relative à l'inclusion. **Comment peut-on envisager qu'il en soit autrement ?**

Il revient à l'État de s'assurer que tous les moyens nécessaires sont bien mis en œuvre pour assurer ce droit à la scolarité pour tous et sur l'ensemble du territoire national.

Malheureusement, **de nombreux élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers se retrouvent aujourd'hui sans solution, car les moyens donnés à l'école publique ne sont pas au rendez-vous.**

La proposition de loi Victory qui prévoyait la pérennisation des contrats d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), remaniée et vidée de son sens par la majorité à l'Assemblée nationale, va aussi à l'encontre de ce principe.

**De nombreuses familles n'ont aujourd'hui comme alternative que l'enseignement privé, voire le placement dans des structures à l'étranger**, notamment en Belgique, faute de moyens pour accueillir leurs enfants dans les écoles publiques.

**La FCPE défend depuis toujours :**

- Une école inclusive qui se donne les moyens de scolariser dans de bonnes conditions tous les enfants porteurs de handicap et à besoins éducatifs particuliers ;
- Des locaux fonctionnels rénovés et mis aux normes handicap ;
- Des AESH en nombre et formés sérieusement à la problématique du handicap sous toutes ses formes, permettant l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

**L'école de la République doit assumer ce rôle : donner les mêmes chances d'apprentissage à tous ses enfants. Vivre ensemble dans la société, ça commence par vivre ensemble à l'école, chacun(e) s'enrichissant des différences des autres pour devenir de futurs citoyens.**

Contact presse : Gwenaél ARZUR (porte-parole), 06 08 62 39 43

### À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.